



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Sous-Préfecture de Meaux

Bureau de la réglementation
et de la coordination territoriale

Arrêté n° 05/2019
modifiant l'arrêté n° 02/2019 du 10 janvier 2019

**portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département
de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de MEAUX**

Le Sous-Préfet de Meaux

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Meaux ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant les modifications intervenues dans le tableau annexé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Dans les communes de l'arrondissement de MEAUX, sont désignés pour trois ans membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau modifié annexé ci-après.

Article 2 : L'arrêté n° 02/2019 du 10 janvier 2019 est abrogé.

Article 3 : Le sous-préfet de Meaux et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Meaux, le 1^{er} mars 2019

Le Sous-Préfet de Meaux

Gérard MEAULT

ONT ETE NOMMEES POUR LA COMMUNE DE VILLEPARISIS

Madame **PRUVOST** Danièle Conseillère municipale

Madame **MALAGON RUIZ** Maria Conseillère municipale

Madame **HARDY** Sylvie Conseillère municipale

Monsieur **CARLIER** Christian Conseiller municipal

Madame **DIGARD** Françoise Conseillère municipale.